



# C o n f é r e n c e - D é b a t

## Le logement des personnes handicapées dans les Bouches-du-Rhône jeudi 15 octobre 2009

Un des principaux objectifs de la loi « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » du 11 février 2005 est d'améliorer l'intégration et la participation de la personne handicapée à la vie sociale en favorisant notamment le logement personnel. La loi apporte en effet des évolutions importantes dans ce domaine en matière d'accès à l'autonomie (accessibilité, adaptations...).

Ainsi, depuis le 1er janvier 2007, tous les logements collectifs neufs doivent être adaptés et permettre l'accessibilité aux personnes handicapées ; de même pour les maisons individuelles destinées à être louées ou vendues.

La création d'une prestation de compensation va également dans ce sens et vise à compenser la personne handicapée "des conséquences de son handicap quels que soient l'origine et la nature de sa déficience, son âge ou son mode de vie" : ce peut être notamment une aide pour l'aménagement spécifique de son logement.

Les effets de cette loi seront manifestement visibles sur le long terme, et il convenait de s'interroger sur les conditions actuelles de logement des personnes handicapées dans les Bouches-du-Rhône.

L'UDAF 13, à travers son Observatoire de la Famille, a donc souhaité connaître la réalité de ces conditions et apporter des éléments d'informations en matière de situation résidentielle, d'accessibilité, d'aménagements intérieurs, d'aides...

Les résultats de cette enquête méritaient d'être confrontés au regard de professionnels, proches du terrain, qui oeuvrent dans le domaine du handicap.

C'est ce que propose cette conférence-débat à laquelle nous vous convions.

### Les discutants

- **Jean-Pierre SOUREILLAT**, Directeur général de la Caisse des Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône ou son représentant
- **Georges ALLUIN**, Administrateur, Président de la Commission Habitat de l'UDAF des Bouches-du-Rhône
- **Linda AMROUN**, Représentante du Conseil Départemental de l'Association des Paralysés de France des Bouches-du-Rhône
- **Armand BENICHO**, Président de l'association Handitoit Provence
- **Gérard DESSEIN**, Chef du Service Accessibilité et Constructions Adaptées à la Maison Départementale des Personnes Handicapées des Bouches-du-Rhône
- **Marie-Odile MEYER**, Présidente de la délégation départementale de

### Contact

#### Merci de confirmer votre présence :

UDAF des Bouches du Rhône  
143 Avenue des Chutes Lavie 13013 Marseille  
Tel. 04 91 10 06 28 - Fax : 04 91 10 06 05  
Courriel : [contact@udaf13.fr](mailto:contact@udaf13.fr)

#### Avec la participation de :



#### et le concours de :

